

◀ Nouvelle offensive de l'ARF et de l'État ▶

Non à la régionalisation de l'apprentissage et de l'orientation !

L'Association des Régions de France relance son offensive pour obtenir toujours plus de prérogatives sur le service public d'éducation. Elle a manifestement obtenu de gérer l'apprentissage. Et elle continue son offensive pour obtenir l'orientation scolaire. Si cela n'est semble-t-il pas encore acté, l'État est ouvert aux discussions... SUD éducation rappelle son opposition totale à cette régionalisation.

➔ **MEDEF et ARF veulent l'apprentissage**

Une « grande concertation » sur la voie professionnelle et l'apprentissage a été ouverte par le gouvernement. C'est la raison pour laquelle les offensives pour s'approprier les morceaux du service public d'éducation fleurissent. Ces dernières semaines ont ainsi vu s'opposer le MEDEF et l'Association des Régions de France, qui veulent toutes les deux avoir la main sur l'apprentissage...

Manifestement, les Régions ont emporté le morceau et l'apprentissage sera développé. MEDEF ou Régions, il s'agit de soumettre toujours davantage les jeunes en formation et leurs parcours aux entreprises locales. Les adolescent-es et jeunes adultes seront réduit-e-s à une fonction utilitariste si ils et elles ne peuvent prétendre qu'à des formations répondant aux besoins immédiats des entreprises d'un territoire.

Cela conduira à accentuer les inégalités régionales et à offrir des formations ne permettant pas aux futur-e-s salarié-e-s d'envisager un avenir professionnel au-delà du territoire où ils et elles ont été scolarisé-e-s. L'école, l'enseignement professionnel compris, doit demeurer un espace dédié aux savoirs et au développement de l'esprit critique dans le cadre d'un projet éducatif qui prime sur l'intérêt à court terme des entreprises privées.

C'est pourquoi, pour SUD éducation la formation professionnelle des jeunes jusqu'au bac doit s'effectuer exclusivement en formation initiale sous statut scolaire et la formation professionnelle doit être à un corps de métier et non à des tâches spécifiques, ce qui implique la suppression des blocs de compétences et de l'apprentissage.

➔ **L'ARF veut l'orientation scolaire**

Et ce n'est pas nouveau ! En 2003 déjà, la lutte des personnels de l'éducation contre la réforme des retraites, la décentralisation des agents des lycées et collèges et de l'orientation scolaire avait amené le gouvernement à renoncer à cette dernière. Mais les Régions relancent depuis régulièrement leur offensive. En 2012-2013, lors de la nouvelle phase de la décentralisation, l'orientation scolaire devait de nouveau être confiée aux Régions, mais là encore la mobilisation syndicale a permis de bloquer l'offensive.

Le 15 janvier 2018, l'ARF annonçait que le gouvernement lui avait enfin donné raison. Et sous prétexte d'une raréfaction des personnels (organisé par le ministère pour des raisons budgétaires) et de la dimension psychologique des missions des PSY-EN (suite au changement de corps des ancien-ne-s COP du second degré), les Régions veulent les écarter des processus d'orientation pour gérer elles-mêmes l'information sur les métiers et sur l'alternance... Le ministère ne confirme pas à ce jour le passage de l'orientation scolaire aux Régions, mais les discussions sont ouvertes, avec au menu des personnels régionaux d'orientation et des discussions sur le transfert aux régions des actuels PSY-EN...

SUD éducation réaffirme son attachement à un service public d'orientation scolaire dans le cadre du Ministère de l'éducation nationale, assuré par des personnels ayant une formation psychologique, leur permettant de prendre en compte l'ensemble des dimensions psycho-sociales dans l'information et la réflexion sur les parcours de formation.